



**DEPARTEMENT DE LA LOIRE**  
**ARRONDISSEMENT DE SAINT ETIENNE**  
**MAIRIE DE SAINT APPOLINARD - 42520**

Nbr conseillers : 13  
En exercice : 13  
Présents : 10  
Votants : 10

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 3 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois le trois du mois de mars à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Annick FLACHER

**Présents** : FLACHER Annick, GERY Jacques, GIRAUD Jean, CANET Véronique, NAVEZ Marie-Louise, CLUZEL Anthony, BLANC Emilie, GRANGE Yves, DEGAND Nathalie, BARDY Benoît

**Excusés** : DUPINAY Pierre, LIMONE Julien

**Absente** : Muriel ROUCHOUSE

**Secrétaire de séance** : Véronique CANET

**N° 12 030323**

**OBJET : AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE RELATIF A LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STEP COMMUNALE**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le marché initial (sans les options) de maîtrise d'œuvre conclu avec le bureau d'études Réalités Environnement en décembre 2020 faisait état d'un montant prévisionnel de travaux de 280 000 € au taux de 5.40%, soit 15 120 € auxquels il fallait rajouter les frais du dossier « Loi sur l'Eau » montant à 4 500 €, soit un montant total de 19 620 €.

Ce montant avait été mal estimé par le bureau d'études. Il s'avère que les travaux ont été, à juste titre, réévalués et qu'ils s'élèvent dorénavant à 489 000 €, au taux de 4.19 %, soit la somme de 25 000 € (y compris le dossier « Loi sur l'Eau »). Soit un coût supplémentaire de 5 380 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des éléments ci-dessus,

à l'unanimité :

- Accepte l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le bureau d'études Réalités Environnement ce qui porte son nouveau montant à 30 800 € avec les différentes options acceptées par le conseil municipal.

Fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus



Le Maire  
A. FLACHER